AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP.-4-7-75 062866

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée

B. P. nº 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

Rue St-Jean prolongée - BALMA

C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin nº 46 (17ème envoi) - 1er juillet 1975.-

VIGNE

- Mildiou : La situation sanitaire des vignes est actuellement très variable. Au milieu de parcelles très saines peuvent exister des foyers, généralement réduits à quelques souches.

Les pluies du 25 juin ont provoqué une nouvelle contamination et des taches vont apparaître un peu partout.

Si le beau temps annoncé se prolonge, attendre pour placer un traitement général une nouvelle menace de pluie. Le traitement anti-mildiou le plus efficace est celui qui est effectué le plus près possible avant une pluie.

- Black-rot : Le traitement anti-mildiou permettra de combattre également le black-rot. Dans les foyers, si l'on utilise la dichlofluanide, il est nécessaire d'employer une dose de 250 g. de MA/hl.

- Pourriture grise de la vigne : Actuellement, on admet que des traitements de protection contre cette maladie peuvent être placés aux stades suivants : nouaison, fermeture de la grappe, début de la véraison et, enfin, trois semaines avant la récolte, avec l'un des produits ci-après : bénomyl, captane, carbendazim, dichlofluanide, folpel, méthylthiophanate, thirame (les produits soulignés sont également efficaces contre le mildiou).

Toutefois, cette technique est encore assez empirique et aucune des substances citées n'a encore permis d'obtenir une protection très satisfaisante.

- Tordeuses de la grappe : Le deuxième vol d'eudémis et de cochylis commence dans les secteurs les plus précoces. Il est donc inutile d'intervenir actuellement ; attendre un prochain bulletin pour effectuer un traitement.

- Scaphoïdeus littoralis : Dans les vignes de l'Armagnac où l'on redoute la flavescence dorée, on pourrait, dès à présent, effectuer une seconde application dans les conditions énoncées dans le bulletin du 13 juin.

- Oïdium : Appliquer un nouveau traitement une quinzaine de jours après le précédent (placé pendant la floraison) avec un soufre en poudre de préférence.

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Tordeuse orientale du pêcher : Le deuxième vol de papillons est commencé et l'activité sexuelle est vive.

a) Protection des pousses : Effectuer un traitement, dès réception, avec l'un des produits suivants : fénitrothion à 50 g MA/hl (Folithion, Carpodion F., Fenibel 50 E.L.), méthidathion à 40 g MA/hl (Ultracide) ou mévinphos à 50 g MA/hl (N.S.) (1).

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 10 juillet : Traiter dès réception avec un produit à base de mévinphos (50 g MA/hl) ou de dichlorvos (125 g MA/hl).

2.- Variétés à récolter entre le 20 juillet et le 23 août : Traiter dès réception avec l'un des produits homologués contre la tordeuse orientale (voir la liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er janvier 1975).

P.163

---

(1) - N.S. : Nombreuses spécialités.

Nous rappelons que la lutte contre la tordeuse orientale du pêcher est l'une des plus difficiles à réussir en raison du comportement particulier de l'insecte (pénétration très rapide dans l'hôte, non consommation des tissus superficiels). La bouillie insecticide doit être dosée avec soin et la pulvérisation effectuée aussi parfaitement que possible de manière à ce que l'ensemble de la végétation, feuilles et fruits, soit recouverte par le film insecticide.

- Carpocapse des prunes : Le deuxième vol de papillons est commencé et l'activité sexuelle des insectes est très vive.

Dans les vergers où la récolte justifie une protection, un traitement pourrait être appliqué à partir du 5 juillet avec un produit à base soit de phosalone (60 g MA/hl), soit d'azinphos (40 g MA/hl).

/CULTURES LEGUMIERES/

- Mildiou et Alternaria de la tomate : Un traitement devrait être appliqué dès l'annonce d'une nouvelle menace de pluie, ces deux maladies étant susceptibles de se développer sur les cultures de plein champ, avec l'un des produits suivants : captafol (160 g MA/hl), mancozèbe (160 g MA/hl), manèbe (160 g MA/hl), propinèbe (210 g MA/hl).

- Septoriose du cèleri : Contre cette maladie, on pourrait, dès à présent, effectuer un premier traitement avec l'un des fongicides suivants :

- produits cupriques	: 250 g Cu/jl	- captafol	: 160 g/hl
- oxyquinoléate de cuivre	: 60 g/hl	- mancozèbe	: 160 g/hl
- bénomyl	: 40 g/hl	- manèbe	: 160 g/hl
- carbatène + manèbe	: 40 g + 120 g/hl	- méthylthiophanate	: 70 g/hl
- carbendazim	: 40 g/hl	- propinèbe	: 210 g/hl

- Melon : Poursuivre la lutte contre les pucerons avec un produit aphicide autorisé en culture légumière et contre l'oïdium qui rencontre des conditions de développement très favorables. Seulement si une période de pluies prolongées est annoncée, effectuer un traitement avec l'un des produits suivants contre la cladosporiose et l'anthracnose : manèbe (240 g/hl), bénomyl (30 g/hl), carbendazim (30 g/hl), dichlone (80 g/hl), mancozèbe (160 g/hl), méthylthiophanate (70 g/hl).

- Pomme de terre : Contre le doryphore, si l'on constate une recrudescence d'activité, effectuer un traitement pour détruire les larves.

/CULTURES INDUSTRIELLES/

- Tabac : Le mildiou : Depuis notre dernier bulletin, trois nouveaux foyers nous ont été signalés, deux dans le Lot et un en Haute-Garonne.

Etant donné les grandes possibilités de dissémination du champignon lorsque les conditions climatiques lui sont favorables, nous demandons aux producteurs de tabac de redoubler de vigilance et de protéger en permanence leurs plantations.

Nous rappelons que les traitements doivent être effectués à cadences variables (1 à 2 par semaine) selon les conditions atmosphériques et la rapidité de croissance du tabac. Après le sixième traitement, les doses en manèbe ou propinèbe augmenteront en fonction du développement des plantes et pourront atteindre jusqu'à 3 Kg de produit commercial à l'hectare (pour des produits contenant 80 % de matière active).

J. LORQUIN.-

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON, E. JOLY, G. MELAC.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-